

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

PRESENTS :

Rolland BALBIS, Maire

Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Lydie CLIQUET, Christophe GUIOL, Joëlle SWANET, Pierre CONSTANS, Sylvie NICOLLE, Vincent VAGH, Elisa BALBIS, Brice DELAHOUCHE, Anne-Marie DEBORRE, Bertrand BUTIN, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Lydie CLIQUET, procuration à Vincent VAGH (celle-ci ayant dû quitter la séance avant son terme)

A l'ouverture de la séance, l'ensemble des membres (15) sont présents donc le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des présents, annonce les procurations ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Pierre CONSTANS en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la précédente séance du CONSEIL MUNICIPAL, en date du 24 avril 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est considéré comme ADOPTE.

CREATION DE POSTES D'AGENTS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades de catégorie C
2. DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,
3. DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence,
4. AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
5. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ACQUISITION D'UN LOCAL PLACE DE L'EGLISE

Par 14 voix (Monsieur ROUX n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER, l'acquisition à l'amiable du local vide, situé au rez-de-chaussée, section AB n°292, pour une superficie de 17 ca appartenant aux conjoints ROUX, au prix de 20 000 € (valeur estimée du Service des Domaines)
- D'APPROUVER la prise en charge par la commune des frais de notaire
- AUTORISE le maire à signer toute pièce et acte authentique qui sera reçu par Maître TRANCHEZ Caroline, notaire à SALERNES (83690)
- DIT que les crédits sont inscrits au budget section dépenses d'investissement, chapitre 21, article 21-15, opération 2014-07.

DESIGNATION DES DELEGUES : Association pour le Développement de Villecroze (ADV)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Brice DELAHOUCHE, Anne-Marie DEBORRE et Sylvie NICOLLE comme délégués titulaires et Pierre CONSTANS, Rose-Marie ESCARRAT et Elisa BALBIS comme délégués suppléants auprès de l'ADV.

CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que ladite commission sera donc constituée de la manière suivante :

Titulaires :

-Christophe GUIOL
-Pierre CONSTANS
-Rose-Marie ESCARRAT

Suppléants :

-Yves VACCARI
-Jean-Louis ROUX
-Bertrand BUTIN

DESIGNATION DES DELEGUES : CHAMBRE DES METIERS / CHAMBRE DE COMMERCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Jean-Louis ROUX, comme délégué titulaire et Bertrand BUTIN, comme délégué suppléant.

DESIGNATION DES DELEGUES : CORRESPONDANT DEFENSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Martine FAYAUBOST.

DESIGNATION DES DELEGUES : MISSION LOCALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal de désigner comme membre titulaire : Rose-Marie ESCARRAT et comme membre suppléant : Elisa BALBIS

DESIGNATION DES DELEGUES : COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adresser la liste suivante à la Direction Générale des Finances Publiques.

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• Jean-Louis ROUX• Rose-Marie ESCARRAT• Bertrand BUTIN• Lydie CLIQUET• Christophe GUIOL• Joëlle SWANET• Pierre CONSTANS• Vincent VAGH• Elisa BALBIS• Brice DELAHOUCHE• Anne-Marie DEBORRE• Florence N'GUYEN VAN KY	<ul style="list-style-type: none">• Sylvie NICOLLE• Martine FAYAUBOST• Yves VACCARI• Bernard JANIN• Renaud GAILLARD• Robert CONSTANS• Hélène CHAUVIN• Christian ZIEGLER• Erick CONSTANS• Georges BOURJAC• Jean-Damien ANDREUTTI• Luc GUIOL

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de la composition des commissions de travail suivantes :

2014 - COMMISSIONS DE TRAVAIL Le Maire est président d'office de toutes les commissions		
COMMISSIONS	ELU RESPONSABLE	MEMBRES
ASSURANCES CONTRATS MAINTENANCE	J-Louis ROUX	Pierre CONSTANS
FINANCES	J-Louis ROUX	Pierre CONSTANS/Bertrand BUTIN
PERSONNEL VOIRIE	Christophe GUIOL	Bertrand BUTIN
PERSONNEL ECOLE/CANTINE	Vincent VAGH	Sylvie NICOLLE/Anne-Marie DEBORRE
PERSONNEL ADMINISTRATIF	J-Louis ROUX	Pierre CONSTANS/Elisa BALBIS
URBANISME/PLU	R. BALBIS	Vincent VAGH R-M ESCARRAT
JEUNESSE/SPORT	A-Marie DEBORRE	Sylvie NICOLLE/Brice DELAHOCHÉ P. CONSTANS
SOCIAL Commission Sociale	R-Marie ESCARRAT	Pierre CONSTANS J-Louis ROUX / Sylvie NICOLLE A-M DEBORRE /FLORENCE NGUYEN Violette CONSTANS
CULTURE/BIBLIOTHEQUE	Brice DELAHOCHÉ	R-Marie ESCARRAT/Lydie CLIQUET A-M DEBORRE
COMMUNICATION Site internet – Bulletin municipal	Elisa BALBIS	Brice DELAHOCHÉ/Lydie CLIQUET
TOURISME	Lydie CLIQUET	Brice DELAHOCHÉ/Joëlle SWANET
ASSOCIATIONS	Pierre CONSTANS	A-Marie DEBORRE / J-Louis ROUX R-M ESCARRAT
TRAVAUX/BATIMENTS CHEMINS	Christophe GUIOL	Vincent VAGH
ENVIRONNEMENT	Joëlle SWANET	Vincent VAGH
CIMETIERE	Martine FAYAUBOST	Brice DELAHOCHÉ
AFFAIRES JURIDIQUES	J-Louis ROUX	Martine FAYAUBOST
SUBVENTIONS	J-Louis ROUX	Pierre CONSTANS
ACCUEIL DE LA MAIRIE	J-Louis ROUX	Pierre CONSTANS
PARC INFORMATIQUE /TELEPHONIE	J-Louis ROUX	Vincent VAGH / Bertrand BUTIN
AGRICULTURE CALAMITES AGRICOLES	Christophe GUIOL	Brice DELAHOCHÉ

FETES/ANIMATIONS	Vincent VAGH	Sylvie NICOLLE / Elisa BALBIS J-Louis ROUX / Pierre CONSTANS Brice DELAHOUCHE / R-Marie ESCARRAT/ A-M DEBORRE
COMMEMORATIONS	R. BALBIS	Brice DELAHOUCHE / Pierre CONSTANS R-M ESCARRAT

DESIGNATION DES DELEGUES : SIVU VILLECROZE/TOURTOUR (assainissement)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé les candidatures de Rolland BALBIS et de Jean-Louis ROUX comme délégués titulaires.

DESIGNATION DES DELEGUES : OPAC VAR HABITAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Rolland BALBIS, comme délégué titulaire et Pierre CONSTANS comme délégué suppléant.

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le prix unique du repas de la cantine, de fixer le prix du repas à la cantine à **2,80 € par élève et à 5,60 € par adulte** et précise que ces recettes seront encaissées par la régie « produits divers ».

FIXATION GARDERIE « OCCASIONNELLE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer la possibilité de fréquentation occasionnelle au service périscolaire, fixe une tarification spécifique, 2€ la séance et précise que ces recettes seront encaissées par la régie « produits divers ».

RYTHMES SCOLAIRES

Présentés en Conseil Municipal. Cette présentation n'appelle pas de vote.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal :
PREND acte des éléments du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.

ENQUETE PUBLIQUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER L'ACTIVITE DE DEPOLLUTION DE VEHICULES SUR LA COMMUNE DE SALERNES

Par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal donne un avis favorable avec réserves, note que l'adresse du dépôt porte à confusion (2 adresses différentes) et souhaite occulter toute pollution visuelle et respecter les points qui concernent l'insertion paysagère et les règles administratives en vigueur.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Cette présentation n'appelle pas de vote.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS DE REALISATION

Cette présentation n'appelle pas de vote.

INFORMATIONS ARMENIE

Cette présentation n'appelle pas de vote.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30.
